

M. VAUGHAN: Une petite part d'intérêt minoritaire.

M. JACKMAN: Vous deviez les faire disparaître, si possible.

M. VAUGHAN: Nous nous en occupons. Il y en a une ou deux, je crois, qui ont disparu. Dans bien des cas, il faut beaucoup de temps pour procéder par voie légale. Nous nous en occupons activement. Nous avons fait un certain progrès, mais il n'est pas aussi rapide que nous le voudrions.

M. JACKMAN: Le fait est qu'il devient nécessaire d'apporter de temps à autre des améliorations aux filiales, dont vous n'êtes pas entièrement propriétaire, ne nuit pas à vos négociations.

M. VAUGHAN: Non, pas du tout.

M. COOPER: Monsieur Jackman, vous trouverez tous les renseignements sous ce rapport à la page 21.

M. JACKMAN: Je ne crois pas que la chose soit assez importante pour vous les demander, je veux dire ce que vous faites pour liquider et faire disparaître le droit de propriété qui ne vaut rien.

M. COOPER: Les filiales que nous sommes en train de faire disparaître apparaissent au premier compte du passif.

M. JACKMAN: Actions de filiales entre les mains du public ?

M. COOPER: Oui, et si vous vous reportez à la page 22, vous constaterez les lignes auxquelles ce compte se rattache. Ce sont les compagnies dont nous sommes actionnaires minoritaires, auxquelles ce compte se rapporte.

M. JACKMAN: La Canadian Northern Quebec Railway Company est-elle une entreprise lucrative ? Je veux dire "lucrative" sous le rapport des actions ?

M. VAUGHAN: La Canadian Northern Quebec a été fusionnée au reste du réseau depuis nombre d'années; cependant il y a encore des obligations en circulation et nous essayons de les obtenir.

M. JACKMAN: Il s'agit de capital-actions et non d'obligations.

M. VAUGHAN: Il y a encore des actions en circulation.

M. COOPER: Les actions sont indiquées à la page 22.

M. JACKMAN: \$3,849,200. Mais, réellement, ces actions ne valent rien.

M. COOPER: A notre avis, elles sont absolument sans valeur.

M. VAUGHAN: Oui. Nous n'avons aucune intention de payer quoi que ce soit pour les avoir.

M. JACKMAN: Qu'avez-vous à dire au sujet des marchés publics ?

M. VAUGHAN: Le marché public est le parc à bestiaux de Winnipeg. Ce parc est la propriété conjointe du Pacifique Canadien et de notre réseau.

M. JACKMAN: Vous avez aussi un abattoir ?

M. VAUGHAN: Nous n'avons pas d'abattoir. Nous avons un parc à bestiaux mais nous n'exploitons pas d'abattoir. Nous ne sommes pas encore rendus là.

M. JACKMAN: Que représente ce poste "parc à bestiaux à Montréal" ? Quels en sont les propriétaires ?

M. COOPER: Ce parc à bestiaux est une filiale appartenant entièrement aux chemins de fer Nationaux du Canada. Ce n'est pas une filiale.

M. JACKMAN: Est-ce là le grand parc à bestiaux de Winnipeg ?

M. VAUGHAN: Oui. C'est un parc à bestiaux lucratif. C'est un placement qui rapporte.

M. JACKMAN: Qui est propriétaire de l'autre partie ?

M. VAUGHAN: C'est la propriété conjointe du Pacifique Canadien et de notre réseau.

M. JACKMAN: Est-ce que l'hôtel Vancouver est une entreprise profitable ?

M. VAUGHAN: Oui.